

Semestre 2 — Construire les états financiers

Module 0 — Introduction

I. Construire les états — Le processus comptable

L'entreprise effectue en permanence de nombreuses opérations (des achats, des ventes, des règlements...), et la mission des comptables est d'enregistrer ces opérations. Ces opérations sont enregistrées dans ce que l'on appelle un **journal** et un **grand livre**. On verra ensuite comment l'on prépare les états financiers (bilan, compte de résultat, état des flux) à partir des enregistrements du journal ou du grand livre.

II. Construire les états — Les deux activités du comptable

Les activités du comptable sont de 2 types :

1. **Enregistrer au jour le jour des opérations courantes** (ventes, achats, autres produits et charges, règlements, etc...). C'est généralement la **réception ou l'émission d'un document**, une facture par exemple, qui déclenche l'enregistrement.
2. **Enregistrer les opérations de fin de période**. Ces opérations posent bien plus de question que l'enregistrement des opérations courantes.

III. Construire les états — les opérations de fin de période

1. Pour les opérations de fin de période, il va falloir procéder à **diverses régularisations**, qui visent à **corriger toutes les incomplétudes des opérations courantes** concernant les stocks et les produits et charges.
2. Ensuite, il va falloir **ajuster la valeur des actifs** en y ajoutant l'**amortissement des immobilisations** et la **dépréciation des stocks et créances**.
3. Enfin, il convient d'**estimer les provision**. C'est une pseudo-dette et il convient alors d'estimer son montant et de la comptabiliser.

Module 1 – L'enregistrement comptable

I. Introduction

Tout au long de l'année l'entreprise réalise diverses opérations →

Toutes ces opérations affectent les états financiers. Le rôle du comptable est d'enregistrer l'impact de ces opérations sur le bilan, le compte de résultat et l'état des flux de l'entreprise.

- Achat de matières ou marchandises
- Ventes de biens ou de services
- Acquisitions d'immobilisations
- Règlements
- Paiement de salaires et charges so
- Paiements d'impôts
- Augmentation de capital
- Remboursement d'emprunts
- Etc...

L'enregistrement au bilan — Illustration

On supposera que l'entreprise ne dispose qu'un bilan, pour simplifier l'illustration. Voici comment le bilan de l'entreprise qui va nous intéresser tout au long de cette séquence se présente, avant la première opération à enregistrer :

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
Matériels	60	Résultat net	0
Créances	80	Emprunt	110
Trésorerie	30	Dettes d'exploitation	40
Total	210	Total	210

Opération 1 : Achat d'un matériel pour 12 par virement bancaire. Conséquence : Augmentation de la valeur du matériel, et diminution de la trésorerie de 12.

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
(emploi) Matériels (+12)	72	Résultat net	0
Créances	80	Emprunt	110
(ressource) Trésorerie (-12)	18	Dettes d'exploitation	40
Total	210	Total	210

Opération 2 : L'entreprise envoie une facturation de services pour 8. Conséquence : augmentation du CA, donc du résultat net de 8. Comme le client n'a toujours rien réglé, cela augmente les créances de 8.

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
Matériels	72	Résultat net (+8)	8 (ressource)
(emploi) Créances (+8)	88	Emprunt	110
Trésorerie	18	Dettes d'exploitation	40
Total	218	Total	218

Opération 3 : Un client règle 20 par virement bancaire. Conséquence : Les créances diminuent de 20, et la trésorerie augmente de 20.

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
Matériels	72	Résultat net	8
(ressource) Créances (-20)	68	Emprunt	110
(emploi) Trésorerie (+20)	38	Dettes d'exploitation	40
Total	218	Total	218

Opération 4 : réception d'une facture d'électricité. Elle s'élève à 6. Conséquence : diminution du résultat et augmentation des dettes d'exploitation.

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
Matériels	72	Résultat net (-6)	2 (emploi)
Créances	68	Emprunt	110
Trésorerie	38	Dettes d'exploitation (+6)	46 (ressource)
Total	218	Total	218

Opération 5 : Règlement de 7 à un fournisseur par virement bancaire. Conséquence : Diminution de la trésorerie mais également diminution des dettes d'exploitation.

Bilan			
Bâtiment	40	Capitaux propres	60
Matériels	72	Résultat net	2
Créances	68	Emprunt	110
(ressource) Trésorerie (-7)	31	Dettes d'exploitation (-7)	39 (emploi)
Total	211	Total	211

L'enregistrement en partie double

Chaque opération a au moins un double impact sur le bilan. À chaque fois, ce sont au moins 2 postes du bilan qui sont affectés par l'opération.

C'est le principe de la **partie double**. À chaque fois que l'on enregistre une opération, **on enregistre la ressource qui a permis l'opération et l'emploi que cette ressource a financé**.

Les capitaux propres ou passifs constituent les ressources et les actifs constituent des emplois. Donc :

- Toute **augmentation des capitaux propres ou passifs** est une **ressource**.
- Toute **diminution des actifs** est une **ressource**.

Puisque les actifs sont les emplois d'une entreprise :

- Toute **augmentation d'un poste d'actif** constitue un **emploi**.
- Toute **diminution des capitaux propres ou des passifs** constitue un **emploi**.

L'enregistrement du bilan et résultat

Un bilan en soi est suffisant pour faire de la comptabilité, mais, avec le bilan tout seul, nous ne comprenons pas d'où vient le résultat. C'est pour cela que le compte de résultat est crucial.

Le **compte de résultat** cherche à expliquer la formation du résultat. Il s'agit de **lister et classer les produits et les charges de la période à l'origine du résultat**.

Rappel : Les **produits** sont des **sources d'enrichissement** de l'entreprise. Les **charges** sont des **sources d'appauvrissement** de l'entreprise.

1. L'opération 1 n'a aucun impact sur le compte de résultat car la richesse de l'entreprise n'est pas affectée. Elle a moins de trésorerie mais plus de matériels.
2. L'opération 2 a un impact car elle recense le chiffre d'affaire. On enregistre alors le **chiffre d'affaire** comme **produit**.
3. L'opération 3 n'affecte aucunement le compte de résultat car elle n'a aucun impact sur la richesse de l'entreprise : on a moins de créances mais plus de trésorerie.
4. L'opération 4 s'agit d'une **charge**, la **consommation d'électricité appauvrit l'entreprise** car cette consommation est payée mais l'on a rien en contrepartie.
5. L'opération 5 n'affecte pas le compte de résultat car l'entreprise a moins de trésorerie mais aussi moins de dettes, donc sa richesse ne change pas.

L'enregistrement direct des opérations dans le bilan et le compte de résultat est impossible si les opérations sont nombreuses et si les agents comptables sont nombreux. On parviendra alors à des états financiers tout à fait illisibles.

On procèdera donc en 2 étapes :

1. **Enregistrement** des opérations dans des comptes.
2. **Report** des comptes dans le bilan et compte de résultat.

II. Enregistrement préalable dans le grand livre

Il n'est techniquement pas possible d'enregistrer les opérations directement dans les états financiers.

Pour permettre l'enregistrement comptable, **le bilan et le compte de résultat sont décomposés en éléments élémentaires**, chacun des postes du bilan ou du résultat constituant un **compte**.

Les opérations sont directement enregistrées dans ces comptes. Conformément au principe de la partie double, pour chaque opération, c'est **toujours au moins 2 comptes, au moins 2 fiches, qui sont mobilisés**.

L'ensemble des comptes forment le **grand livre**.

1. L'enregistrement au grand livre : principe

Pour chaque poste du bilan, nous allons créer une **fiche**. C'est sur ces fiches que l'on enregistrera les conséquences des opérations.



On fera de même pour les postes du compte de résultat. Là encore, les opérations seront enregistrées sur ces fiches, dans ces comptes.



L'ensemble de ces comptes constituent le **grand livre**, mais le « grand livre » n'est pas un livre, mais plutôt un **ensemble de fiches**. Bien sûr, aujourd'hui, tout est informatisé, mais la terminologie n'a pas véritablement changé. Pour un souci de clarté du processus comptable, nous allons oublier l'informatisation et nous allons revenir aux années 60 où les opérations étaient physiquement enregistrées sur des fiches.

On va avoir autant de fiches, autant de comptes, qu'il y a de postes dans le bilan ou dans le compte de résultat. On va inscrire sur chaque fiche le montant de l'opération.

Afin de bien comprendre comment cela se passe, reprenons l'exemple énoncé *supra* :

	Bâtiments Initial 40	Matériels Initial 60	Créances Initial 80	Trésorerie Initial 30
Bilan initial				
Bâtiments	40			
Terrains	60			
Créances	80			
Trésorerie	30			
Total actifs	210			
Cap. Propres	60			
Emprunts	110			
Dettes exploit.	40			
Total CP & passifs	210			
	Capitaux propres Initial 60	Emprunts Initial 110	Dettes d'exploit. Initial 40	
	Chiffre d'affaires Initial 0	Electricité Initial 0		

Nous sommes en début de période, les postes du compte de résultat (chiffre d'affaires et électricité sont réinitialisés à 0).

Maintenant, nous allons enregistrer les 5 opérations mentionnées tout à l'heure, mais non pas dans le bilan ou le compte de résultat, mais dans ces comptes.

	Bâtiments Initial 40	Matériels Initial 60 +12	Créances Initial 80 +8 -20	Trésorerie Initial 30 -12 +20 -7
Bilan initial				
Bâtiments	40			
Terrains	60			
Créances	80			
Trésorerie	30			
Total actifs	210			
Cap. Propres	60			
Emprunts	110			
Dettes exploit.	40			
Total CP & passifs	210			
	Capitaux propres Initial 60	Emprunts Initial 110	Dettes d'exploit. Initial 40 +6 -7	
	Chiffre d'affaires Initial 0 +8	Electricité Initial 0 +6		

- Opération 1
- Opération 2
- Opération 3
- Opération 4
- Opération 5

Si l'entreprise souhaite (doit) publier ses états financiers, elle calculera d'abord le **total de chacun de ses comptes**. Une fois ces totaux calculés, il faudra reporter le total des comptes de produits et de charges dans le compte de résultat, de façon à calculer le résultat net qui sera, lui, reporté dans le bilan.

L'entreprise reportera enfin le total (final) de ses comptes d'actifs et de capitaux propres et passifs dans le bilan.

<u>Bâtiments</u> Initial 40 Final 40	<u>Matériels</u> Initial 60 +12 Final 72	<u>Créances</u> Initial 80 +8 -20 Final 68	<u>Trésorerie</u> Initial 30 -12 +20 -7 Final 31
<u>Capitaux propres</u> Initial 60 Final 60	<u>Emprunts</u> Initial 110 Final 110	<u>Dettes d'exploit.</u> Initial 40 +6 -7 Final 39	
<u>Chiffre d'affaires</u> Initial 0 +8 Final 8	<u>Electricité</u> Initial 0 +6 Final 6		

à reporter dans le bilan

à reporter dans le compte de résultat

Enfin, après le report, on obtient :

Compte de résultat Chiffre d'affaires 8 Electricité -6 Résultat net 2	<u>Bâtiments</u> Initial 40 Final 40	<u>Matériels</u> Initial 60 +12 Final 72	<u>Créances</u> Initial 80 +8 -20 Final 68	<u>Trésorerie</u> Initial 30 -12 +20 -7 Final 31
Bilan final Bâtiments 40 Terrains 72 Créances 68 Trésorerie 31 Total actifs 211 Cap. Propres 60 Résultat net 2 Emprunts 110 Dettes exploit. 39 Total CP & passifs 211	<u>Capitaux propres</u> Initial 60 Final 60	<u>Emprunts</u> Initial 110 Final 110	<u>Dettes d'exploit.</u> Initial 40 +6 -7 Final 39	
	<u>Chiffre d'affaires</u> Initial 0 +8 Final 8	<u>Electricité</u> Initial 0 +6 Final 6		

Ce que nous avons illustré ici est la démarche comptable : Le comptable dispose d'un certain nombre de comptes, autant de fiches que de postes dans le bilan et le compte de résultat, il inscrit les conséquences des opérations sur les fiches. Lorsqu'il s'agit de publier le bilan et le compte de résultat, il calcule de total de chaque fiche et il reporte ces montants dans le compte de résultat pour les produits et charges et dans le bilan pour les comptes d'actifs ou de capitaux propres.

Nous ne sommes tellement focalisés sur le bilan et le compte de résultat que nous avons oublié l'état des flux. Qu'en est-il de celui-ci ?

L'état des flux ne nécessite pas d'enregistrement particulier. Il résulte d'un simple aménagement du compte de trésorerie.

<u>Trésorerie</u>	
Initial	30
Matériel	-12
Ventes	20
Achat	-7
Final	31



Etat des flux	
Ventes	20
Achats	-7
Flux d'exploitation	13
Matériel	-12
Flux d'investissement	-12
Variation trésorerie	1
Trésorerie initiale	30
Trésorerie finale	31

À retenir : L'établissement de l'état des flux provient d'un réaménagement du compte de la trésorerie.

1. L'enregistrement au Journal : principe

L'entreprise enregistre ses opérations dans ses comptes au sein du « Grand Livre ». Elle les enregistre simultanément dans un « Journal ». C'est à dire que les opérations sont enregistrées deux fois, à deux endroits.

Le grand livre permet une lecture analytique des comptes de l'entreprise. Il permet de connaître le montant de chacun de ses comptes.

Le **journal** va permettre une **lecture chronologique des opérations de l'entreprise**. On enregistre les opérations au fur et à mesure qu'elles se présentent. On peut voir le journal comme un **registre** dans lequel on enregistre les opérations des unes après les autres.

L'enregistrement d'une opération dans le journal donne lieu à une écriture.

Écriture type — On aura 5 colonnes :

1. La **date** de l'opération
2. L'intitulé du **compte**
3. Le montant en jeu pour les **actifs**
4. Le montant en jeu pour les **capitaux propres et passifs**
5. Le montant en jeu pour le **résultat**

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
↓ Date de l'opération	↓ Libellé des comptes concernés	↓ Montant si compte d'actif	↓ Montant si compte de CP ou passifs	↓ Montant si cpte de produit ou charge

Exemple 1:

Achat le 12 février 2020 d'un matériel pour €17 523, règlement immédiat par chèque bancaire.

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
12/02/2020	Matériel	17 523		
	Trésorerie	-17 523		

Exemple 2:

Vente le 4 mars 2020 de marchandises pour €4 882. Le client règle immédiatement €1 000 par chèque bancaire. Le solde sera réglé fin avril.

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
04/03/2020	Vente			4 882
	Trésorerie	1 000		
	Créances	3 882		

Simultanément, dans le grand livre, le comptable va prendre la fiche vente pour indiquer le montant de €4 882, sa fiche trésorerie pour indiquer l'augmentation de trésorerie pour €1 000 et sa fiche créances pour indiquer les créances de €3 882.

Exemple d'analyse d'une écriture:

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
18/01/2020	Frais publicitaires			-5 500
	Trésorerie	-1 500		
	Fournisseurs		4 000	

Cette écriture concerne l'enregistrement, le 18 janvier 2020, de frais publicitaires en charges pour €5 500, ce montant ayant été pour partie réglé immédiatement pour €1 500, et le reste à régler ultérieurement constitue une dette de €4 000 vis-à-vis du fournisseur prestataire.

⚠ Le **total des actifs est toujours égal au total des capitaux propres et passifs**, ceci est vrai pour chaque écriture, ceci est vrai pour un ensemble d'écritures. On dit qu'une écriture est équilibrée si **les montants imputés aux actifs sont égaux aux montants imputés aux capitaux propres et passifs et au résultat**. Donc, les montants de la colonne « Actifs » sont toujours égaux à la somme des montants des colonnes « Résultat » et « CP&Passifs ».

Reprenons alors nos fameuses opérations et inscrivons-les sous forme d'écritures (on n'a pas marqué les dates parce que l'on ne les connaît pas) :

Opération 1 : Achat d'un matériel pour 12 par virement bancaire
 Opération 2 : Facturation de services pour 8
 Opération 3 : Un client règle 20 par virement bancaire
 Opération 4 : Réception facture d'électricité. Elle s'élève à 6
 Opération 5 : Règlement de 7 à un fournisseur par virement bancaire

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
opération 1	Matériel	12		
	Trésorerie	-12		
opération 2	Chiffre d'affaires			8
	Créances	8		
opération 3	Créances	-20		
	Trésorerie	20		
opération 4	Electricité			-6
	Dette d'exploitation		6	
opération 5	Dette d'exploitation		-7	
	Trésorerie	-7		

Pour s'assurer que l'on n'a pas fait d'erreurs, on peut s'assurer que le total des actifs est égal au total des capitaux propres, passifs et résultat.

2. Le plan comptable

Plan comptable = L'ensemble des comptes utilisés par une entreprise. Dans le cadre de ce cours, nous utiliserons notre propre plan comptable (même s'il y a une réglementation européenne sur ce point), le Plan Comptable LSO1.

Les **comptes de bilan** sont regroupés en 4 rubriques : **comptes d'immobilisations**, **comptes d'actifs circulants**, **comptes de capitaux propres**, **comptes de passifs**.

Les **comptes de résultat** sont regroupés en 2 rubriques : **comptes de produits**, **comptes de charges**.

Pour l'ensemble des problèmes et cas du S2, nous pourrons utiliser le plan comptable suivant pour les comptes du bilan :

Comptes d'immobilisations Terrains Bâtiments et constructions Matériels industriels Matériels de bureau et divers Mobilier Matériels de transport Brevets, licences, fonds de commerce Prêts et titres à long terme	Comptes de capitaux propres Capital Réserves Résultat
Comptes d'actifs circulants Stocks de marchandises Stocks de matières Stocks de produits Créances – clients Acomptes-fournisseurs Créances- débiteurs divers Charges constatées d'avance Produits à recevoir Banque Caisse	Comptes de passifs Provisions pour risques et charges Emprunts Fournisseurs Acomptes-clients Créditeurs divers Charges à payer Produits constatés d'avance

Pour ce qui est du compte de résultat, nous avons les 2 rubriques suivantes :

(Charges fiscales = sans l'impôt sur le bénéfice)

Comptes de charges Achats de matières Achats de marchandises Variation de stocks-matières Variation de stocks-marchandises Charges diverses d'exploitation Charges de personnel Charges fiscales Charges financières Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Dotations pour dépréciations d'actifs	Comptes de produits Ventes de produits Ventes de marchandises Ventes de prestations de services Variations de stocks-produits Produits financiers Produits divers Produits exceptionnels Reprises de provisions Reprises de dépréciation d'actifs
---	---

Module 2 – Comptabilité des achats et ventes d'exploitation

I. L'inventaire permanent

Nous traitons ici de la **comptabilisation des opérations les plus courantes de l'entreprise**, à savoir :

- **Ventes d'exploitation** = **ventes de biens ou de services** produits par l'entreprise **à l'origine du chiffre d'affaires**.
- **Achats d'exploitation** = **achats de marchandises** (ou **matières**, qui pourront être transformés avant d'être vendus) **destinées à être revendues et susceptibles d'être stockées**.

Un achat d'exploitation ne constitue pas une charge, puisque **l'achat n'appauvrit pas l'entreprise !** De fait, l'entreprise dispose de marchandises ou de matières stockées, cessibles à tout moment. **Les marchandises (ou matières achetées) répondent donc à la définition d'un actif**. Les marchandises ou matières achetées doivent être comptabilisées en **stocks**.

Exemple:

À l'achat des marchandises :

- Le stock augmente
- La trésorerie diminue si le paiement est immédiat

À la vente des marchandises :

- Le stock diminue
- La trésorerie augmente si le paiement est immédiatement versé
- Le résultat net augmente → profit

Un libraire achète au comptant 100 exemplaires d'un ouvrage à succès à €10 l'unité. Le jour même, il vend au comptant 7 exemplaires à €16 l'unité. Le lendemain, il en vend 20 au même prix. Quel est son bénéfice ?

Conformément au principe de matching : **bénéfice sur les 27 livres vendus = $27(16-10) = 162$**

Bilan :

Bilan					
Stock	1'000 (100x10)		Résultat	0	
	-70 (7x10)			42 (7x6)	
	-200 (20x10)			120 (20x6)	
	730			162	
Banque	-1'000 (100x10)				
	112 (7x16)				
	320 (20x16)				
	-568				

Compte de résultat :

Compte de Résultat			
Coût achat des livres vendus	70	Chiffre d'affaires	112
Résultat	42		320
	120		

Journal :

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
Jour J	Stock de marchandises	1000		
	Banque	-1000		
Jour J	Ventes de marchandises			112
	Banque	112		
Jour J	Stock de marchandises	-70		
	CAMV			-70
Jour J+1	Ventes de marchandises			320
	Banque	320		
Jour J+1	Stock de marchandises	-200		
	CAMV			-200

Bénéfice = 162

Le libraire a comptabilisé ses achats et ses ventes d'ouvrages selon la **méthode de l'inventaire permanent**, et il a deux raisons d'être satisfait :

- Son bilan indique en permanence d'état de son stock d'ouvrages. Il sait par exemple qu'il détient 73 exemplaires en stocks en J+1, acquis chacun pour €10.
- Il connaît aussi en permanence le bénéfice qu'il a réalisé sur la vente de ces ouvrages. Il sait que son bénéfice s'élève à 162.

Donc, il se trouve que **comptabiliser les achats et ventes d'exploitation selon la méthode de l'inventaire permanent est tout à fait souhaitable**.

Cependant, ceci est complexe car il faut connaître le prix auquel on a acheté chacun des marchandises revendues, et c'est parfois très compliqué. **Ceci est assez simple quand le nombre d'articles référencés est limité**. Cela devient vite compliqué lorsque la diversité des articles vendus est grande.

C'est alors pourquoi **de nombreuses entreprises** qui ne disposent pas de systèmes d'informations suffisamment sophistiqués **recourent à la méthode de l'inventaire intermittent** parce qu'elles sont incapables d'associer à chaque vente le coût d'achat des marchandises vendues.

↳ Elles **comptabilisent les achats et ventes d'exploitation directement au résultat, sans jamais mouvoir les comptes de stocks**.

II. L'inventaire intermittent

On comptabilise **les achats et ventes d'exploitation directement au résultat, sans jamais mouvoir les comptes de stocks**.

Reprenons l'**exemple** du libraire, et regardons ce qui se produit en utilisant la méthode de l'inventaire intermittent :

Bilan		Compte de résultat	
Stock	0	Achats	1'000
Banque	-1'000	Ventes	112
	112		320
	320		

- Lorsque le libraire va acheter ses 100 livres pour €1000, €1000 seront déduit de la trésorerie, et la charge « achats » dans le compte de résultat augmente de €1000.
- Lorsque les 7 premiers livres sont vendus à €112, on comptabilise une augmentation de trésorerie de €112, et une augmentation du résultat de €112. On fait de même pour les €320 de la deuxième vente.

Cependant, même si cette méthode apparaît comme simple, **elle aboutit à des résultats qui sont inexacts**. En effet :

- On enregistre au compte de résultat une perte de €568, alors que le réel bénéfice est de €162.
- La valeur du stock apparaît pour 0 alors que le réel stock est de €730.
- Enfin, on a associé aux charges dans le compte de résultat le coût d'achat de toutes les marchandises et non seulement le coût d'achat des marchandises vendues, qui s'élève à €270, contrairement aux €1000 comptabilisés dans le compte.

Ainsi, **sous cette forme là, les états financiers ne sont pas publiables**. Pour les rendre publiables, **il va falloir se livrer à une régularisation** qui est fort simple :

- Il faut simplement **tenir de la valeur finale du stock dans le compte de résultat**, sous valeur négative, afin d'obtenir mécaniquement le coût d'achat des marchandises réellement vendues, soit $1000 - 730 = €270$, comme montré dans les états ci-dessous.
- De plus, la valeur du stock final pourra être reportée (positivement) dans le bilan.

Bilan		Compte de résultat	
Stock	730	Achat	1'000
Banque	-1'000	Stock initial	0
	112	Stock final	-730
	320	Coût des livres vendus	270
		Ventes	112
			320

Grâce à une seule écriture de régularisation, on obtient alors des états de flux exactes.

Donc :

Inventaire intermittent = comptabiliser les achats et les ventes de marchandises directement dans le compte de résultat sans mouvement du compte stocks.

D'où :

- Le montant des stocks au bilan est inexact.
- Le montant des charges est inexact puisque c'est le CAMV qui est une charge, pas l'achat.
- ⇒ Pour obtenir à la fois des stocks justes et le CAMV, il suffit de comptabiliser périodiquement (au moment de la publication des états financiers) la variation des stocks.

En effet :

$$CAMV = \underset{\substack{\downarrow \\ \text{Coût d'achat des} \\ \text{marchandises} \\ \text{vendues}}}{Achats} + \underset{\substack{\downarrow \\ \text{Variation de stock à} \\ \text{imputer aux charges} \\ \text{du résultat}}}{Stock\ initial} - \underset{\substack{\downarrow \\ \text{À enregistrer} \\ \text{au bilan}}}{Stock\ final}$$

Ainsi, au Journal, nous comptabilisons :

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
Jour J	Achats de marchandises			-1000
	Banque	-1000		
Jour J	Ventes de marchandises			112
	Banque	112		
Jour J+1	Ventes de marchandises			320
	Banque	320		
En date de régularisation	Stock de marchandises	730		
	Variation de stocks			730

Synthèse de l'inventaire intermittent :

- Les achats et ventes de marchandises sont enregistrés dans le compte de résultat. Le compte stock n'est pas mouvementé.
- Avant la publication des états financiers, les stocks sont évalués lors d'un inventaire extra-comptable.
- Les variations de stocks sont enregistrées à la fois au bilan (pour obtenir une valorisation exacte du stock) et au résultat (pour obtenir le CAMV) → régularisation
- On recourt à la même démarche pour l'entreprise individuelle qui achète des matières qu'elle transforme pour vendre des produits finis.

III. L'évaluation des stocks

Stock = un actif constitué de biens destinés à la vente ou à être consommé internement dans un processus de production.

On distingue plusieurs types de stocks et les considérons tous. On parle alors de **stocks de** :

- **Marchandises** (biens achetés pour être revendus dans l'état)
- **Matières premières ou fournitures** (utilisés pour la fabrication des produits vendus)
- **Encours** (produits en cours de fabrication toujours pas achevé)
- **Produits** (produits finis issus de la production prêts à être vendus)
- **Emballages**

Afin de connaître de ces stocks, il faut recourir à l'inventaire permanent ou intermittent.

Les sorties sont valorisées en utilisant une des méthodes de valorisation des stocks : dans la plupart des normes comptables, les méthodes FIFO et CMP sont permises, et l'entreprise peut librement choisir l'une ou l'autre. La méthode LIFO est généralement interdite.

1. La méthode FIFO (First In, First Out)

Pour valoriser les objets sortis, les objets acquis en premier seront comptés en premier dans la valorisation, et ensuite, les objets acquis en derniers.

2. La méthode LIFO (Last In, First Out)

Pour valoriser les objets sortis, les objets acquis en dernier seront comptés en premier dans la valorisation, et ensuite, les objets acquis en premier.

Elle est généralement interdite parce que la valeur du stock est toujours valorisée aux prix les plus anciens. Le problème posé est que si ce prix est très très très ancien (notamment du au fait que les entreprises aiment garder un stock de réserve), on aura une valorisation du stock totalement déconnectée des conditions de marché. Ainsi le bilan ne reflèterait pas la situation objective de la firme.

3. La méthode du CMP (Coût Moyen Pondéré)

Dans ce cadre, on suppose que l'on ne sait pas d'où proviennent les objets, le prix de référence d'un objet du stock devient alors le prix moyen pondéré.

Les stocks finaux sont valorisés de la même manière que les sorties, selon les méthodes FIFO, CMP et LIFO (peu/presque pas utilisé).

Les entrées sont valorisées soit au prix d'acquisition, soit au prix de production.

IV. La Taxe sur la Valeur Ajoutée : La TVA

1. Principes généraux

L'entreprise paie la TVA sur pratiquement tout ce qu'elle achète, et elle encaisse la TVA sur pratiquement tout ce qu'elle vend. Il est donc nécessaire de comptabiliser la TVA dans les états de l'entreprise. Néanmoins, la TVA est quasiment sans effet sur l'entreprise.

2. La TVA : c'est quoi ?

La TVA est un impôt uniquement payé par le consommateur final. Comme l'entreprise n'est pas un consommateur final, la TVA n'est pas supportée par l'entreprise.

L'entreprise ne fait que collecter la TVA pour l'État, elle est donc sans impact significatif sur l'entreprise et, par conséquent, sans impact significatif sur ses états financiers.

L'entreprise ne supporte pas la TVA, mais :

- Elle verse à ses fournisseurs la TVA sur ses achats = TVA déductible
- Elle collecte de ses clients la TVA sur ses ventes = TVA collectée
- Elle reverse alors à l'État la TVA collectée sur ses ventes diminuée de la TVA préalablement versée à ses fournisseurs.

$$\text{TVA à payer} = \text{TVA collectée} - \text{TVA déductible}$$

Valeur ajoutée = valeur créée par l'entreprise

Donc :

$$\text{Valeur ajoutée} = \underbrace{\text{valeur de la production}}_{\text{Chiffre d'affaires}} - \underbrace{\text{valeur des consommations intermédiaires}}_{\text{Montant des achats faits pour exercer l'activité}}$$

3. Pourquoi la TVA n'affecte-t-elle (quasiment) pas l'entreprise et ses états financiers ?

Comptabilisation de la TVA

Comme la TVA collectée est généralement supérieure à la TVA déductible, c'est souvent l'entreprise qui doit de l'argent à l'État au titre de la TVA.

Le compte de TVA à payer est donc le plus souvent un compte de passif.

L'État aime bien que dans les compte, une distinction est faite entre la TVA déductible et la TVA collectée, afin d'enfin calculer la TVA à payer.

Ainsi on aura une écriture au Journal comme suit :

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
xxxx	Achats			-100
	TVA déductible	10		
	Banque	-110		
xxxx	Ventes			300
	TVA collectée		30	
	Banque	330		
xxxx	TVA déductible	-10		
	TVA collectée		-30	
	TVA à payer		20	
xxxx	TVA à payer		- 20	
	Banque	-20		

Plutôt que celle qui considère immédiatement la TVA à payer :

Dates	Comptes	Actifs	CP&Passifs	Résultat
xxxx	Achats			-100
	TVA à payer		-10	
	Banque	-110		
xxxx	Ventes			300
	TVA à payer		30	
	Banque	330		
xxxx	TVA à payer		- 20	
	Banque	-20		

Donc :

Les états financiers ne sont que très peu affectés par la TVA. Au bilan, la TVA n'affecte que les comptes « créances-clients » et « fournisseurs ». Le bilan fait en outre apparaître une dette d'exploitation « TVA à payer » tant que la TVA collectée n'est pas renversée.

Le compte de résultat n'est nullement affecté par la TVA.

De ce fait, étant donné de la faible influence de la TVA sur les états financiers d'une entreprise, nous ignorerons la TVA dans le cadre de ce cours introductif à la comptabilité financière.

Module 3 – Comptabilité des immobilisations

I. L'acquisition des immobilisations

Immobilisations = actifs utilisés pour produire les biens ou services commercialisés dont la durée de vie est supérieure à l'année.

Immobilisations corporelles = immobilisations avec substance physique (terrains, bâtiments, matériels, mobiliers, etc...)

Immobilisations incorporelles = immobilisations sans substance physique (marque, logiciel, brevet, fonds de commerce, etc...). Celles-ci posent plus de problèmes en termes de comptabilité en raison de leur substance non-physique.

Au moment de leur acquisition, les **immobilisations corporelles** sont comptabilisées au **coût d'acquisition**. C'est ce coût d'acquisition qui sera comptabilisé puis amorti. On calcule le coût d'acquisition en fonction de :

- Prix d'achat net
 - Taxes ou droits de douane non remboursables (on exclut la TVA)
 - Coûts de transfert de l'immobilisation
 - Coûts pour rendre l'immobilisation opérationnelle
- } = tous les coûts supportés afin de rendre l'immo opérationnelle

↳ Pourquoi traiter ces taxes, coûts de transport et coûts pour rendre l'immo opérationnelle ? Tout simplement en raison du **principe de matching** : rattachement des charges aux produits → tous ces coûts devraient être imputés au chiffre d'affaires qu'ils ont permis de générer.

Exemple:

Une entreprise achète un matériel €40 pour lequel elle obtient une remise de 10%. Les coûts de transport à la charge de l'entreprise s'élèvent à €2. Les frais d'installation et de mise au point du matériel s'élèvent à €5.

Coût d'acquisition qui doit être immobilisé : **€43**

→ prix d'achat net : €40 - €4 = €36

→ coût de transport : €2

→ frais d'installation et mise au point : €5

L'entreprise peut **utiliser ses propres moyens pour produire elle-même une immobilisation** (ex: une entreprise de bâtiment qui construit son siège social).

Les immobilisations créées en interne sont évaluées à leur coût de production (coût des matières et composants, coûts de la main d'oeuvre, coûts indirects de production, charges financières liées au financement de la production). On ne considère pas alors le coût de marché de l'immobilisation créée en interne.

Les coûts encourus après l'acquisition sont immobilisés s'ils permettent d'accroître :

- La durée d'utilisation de l'immobilisation
- Les **revenus de l'immobilisation** (ex: l'immo devient plus performante)

Ces coûts peuvent résulter d'un agrandissement, du remplacement de certaines pièces pour allonger la durée de vie...

Au contraire, les coûts d'entretien courant ne sont pas immobilisés.

La charge d'amortissement doit être re-estimée pour tenir compte des coûts immobilisés.

Seules les **immobilisations incorporelles acquises peuvent être comptabilisées**. Les **immobilisations incorporelles créées par l'entreprise ne peuvent pas l'être**.

Pour qu'on puisse constater l'immobilisation incorporelle au bilan, il faut une **transaction**. La **transaction atteste de la réalité de l'immobilisation incorporelle et de sa juste valeur** : le vendeur rationnel n'a pas vendu à un prix inférieur à la juste valeur, l'acheteur rationnel n'a pas acheté à un prix supérieur à la juste valeur.

Ainsi, **pour les immobilisations incorporelles que les entreprises ont créé, on ne connaît pas la juste valeur**.

Ex: Achat d'une marque = comptabilisé au bilan ; création d'une marque = pas de comptabilisé

Une exception qui ne vaut que dans le cadre des normes comptables internationales IFRS : pour les dépenses de R&D seulement. Elles sont comptabilisées comme un actif si :

- Elles peuvent être évaluées de manière fiable
- La capacité à exploiter (ou vendre) l'immobilisation (le brevet) dans le but d'en tirer des revenus futurs est démontrée.

II. L'amortissement des immobilisations

1. Principes

Le fait d'utiliser une immobilisation pour produire ou commercialiser des biens et des services fait que cette immobilisation s'use, et se déprécie.

Cette dépréciation est :

- Systématique
- Déterminable dès la mise en service de l'immobilisation.

Amortissement = constatation comptable (i.e. théorique) de cette dépréciation systématique et pré-déterminée.

Cette dépréciation, il va falloir la constater dans les états financiers :

- Au bilan : on veut réduire la valeur de l'immobilisation au bilan et donner une image fidèle. Si une immobilisation perd de la valeur, il faut réduire la valeur de l'immobilisation au bilan, de manière à refléter fidèlement la réalité économique de l'entreprise.
- Au compte de résultat : constater une charge au résultat (principe de matching). Si l'immo perd de la valeur, il faut simultanément constater une charge au résultat, cette perte de valeur constitue un coût pour l'entreprise, c'est un constituant du coût de production. Conformément au principe de matching, cette perte de valeur, cette charge, doit être associée au chiffre d'affaire qu'elle a permis de générer.

⇒ Donc, amortir c'est réduire la valeur de l'immo au bilan, et constater une charge au résultat.

Les seules immobilisations à amortir sont celles :

- Qui s'usent
- Qui se déprécient
- Dont la durée de vie est déterminée

Toutes les immobilisations corporelles ont une durée de vie déterminée, à l'exception des terrains. Les immobilisations corporelles (à l'exception des terrains, sont systématiquement amorties.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne s'amortissent pas (ex: marques, fonds de commerce, etc...). Ce n'est pas une perte de valeur systématique, que l'on peut pré-déterminer.

Les seules immobilisations incorporelles que nous allons amortir sont celles à durée de vie déterminée (ex: brevets, R&D immobilisée, etc...).

Exemple:

Bilan				
Matériel	170	Capital	100	
	-15	Résultat	50	
Stock	80	Emprunt	130	
Banque	30			

Amortissement du matériel		Dotation aux amortissements		
Date	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
XXXX	Dotations aux amortissements			-15,0
	Amortissement (cumulé) du matériel	-15,0		

Plutôt que de réduire immédiatement la valeur de l'immobilisation dans le compte de l'immo concernée, on préférera créer un nouveau compte « Amortissement (cumulé) du matériel » de manière à toujours disposer de 2 informations :

- Le coût d'acquisition du matériel

- La somme des amortissements pratiqués

Exemple:

M1: coût d'acquisition 100, amortissement cumulé 20, valeur comptable : 80

M2: coût d'acquisition 1000, amortissement cumulé 920, valeur comptable : 80

Même valeur comptable mais M1 est neuf (peu amorti), M2 est en fin de vie (presque totalement amorti).

2. Estimation de l'amortissement

Comment estimer la charge d'amortissement ?

Comment estimer le montant de la dépréciation annuelle ?

Dépréciation annuelle = perte effective de valeur de l'immobilisation.

On se base le plus souvent sur la durée de vie de l'immobilisation. Ex: une immobilisation susceptible d'être utilisée durant 5 ans sera amortie sur 5 ans.

⚠ On ne tient pas compte des contraintes de l'administration fiscale en la matière parce que l'on cherche à refléter la réalité économique de la firme.

Le montant à amortir étant difficile à cerner avec précision, on a souvent recours à des méthodes de calcul forfaitaire qui reposent sur une durée de vie estimée de l'immobilisation. À ces fins, nous avons deux méthodes de comptabilisation des amortissements :

- Amortissement linéaire : lorsque la diminution de valeur de bien est censée être linéaire dans le temps.
- Amortissement dégressif : Lorsque la diminution de valeur du bien est censée être plus importante pendant les premières années de son utilisation.

A. Amortissement linéaire

Méthode linéaire = consiste à amortir chaque année l'immobilisation d'un montant constant.

Ex: le taux d'amortissement annuel si durée de vie est de 5 ans = 20%, alors la dépréciation annuelle est de 20% du prix d'acquisition.

Coût d'acquisition : €1 000

Durée de vie : 5 ans

Charge annuelle d'amortissement = $1000/5 = 200€$

Valeur comptable de l'immobilisation :

Après un an : €800

Après deux ans : €600

etc...

⇒ l'évolution de la valeur comptable de l'immobilisation est parfaitement linéaire.

B. Amortissement dégressif

Méthode dégressive = consiste à appliquer le taux d'amortissement à la valeur nette de l'immobilisation. Le taux d'amortissement est celui de l'amortissement linéaire auquel on applique un coefficient multiplicateur.

Ex:

Coût d'acquisition : €1 000

Durée de vie : 5 ans

Coefficient multiplicateur : 2

• En année 1, la dotation aux amortissements est de 400 [$1000 \times 20\% \times 2$]

• En fin d'année 1, la valeur comptable de l'immobilisation est 600 [$1000 - 400$]

• En année 2, la dotation aux amortissement est de 240 [$600 \times 20\% \times 2$]

• En fin d'année 2, la valeur comptable de l'immobilisation est 360 [$600 - 240$]

Selon ce principe, la valeur nette de l'immobilisation ne sera jamais nulle. Le mode dégressif est abandonné au profit du mode linéaire dès que la charge d'amortissement qui découle de l'application du mode linéaire devient supérieure à celle qui découle de l'application du mode dégressif.

Ex:

Coût d'acquisition de l'immobilisation : €1 000

Durée de vie : 5 ans

Amortie selon le **mode dégressif** avec un coefficient multiplicateur de 2.

Tableau d'amortissement de l'immobilisation :

Année	Montant à amortir	Charge d'amortissement si dégressif	Charge d'amortissement si linéaire
1	1000	400	200
2	600	240	150
3	360	144	120
4	216	86.4	108
5	108	0	108

L'amortissement est systématique, et l'on peut le préparer dès l'acquisition de l'immobilisation (plus précisément : non pas en date d'acquisition mais en **date de mise en service**, et l'arrêt de l'amortissement se fait soit à la fin de vie comptable de l'immo, soit à l'arrêt de son utilisat°). On abandonne la logique dégressive à partir du moment où la charge d'amortissement est inférieure à celle calculée en logique linéaire, soit ici, dès l'année 4, où l'on ne considère que les deux dernières lignes de l'amortissement linéaire.

III. Cession des immobilisations

Lorsqu'une immobilisation est cédée, il faut :

- Supprimer tout ce qui concerne l'immobilisation au bilan.
- Constater le paiement ou la créance.
- Constater une éventuelle plus ou moins-value de la cession.

Exemple:

Un matériel acquis 100 et amorti pour 80 est vendu 23 (règlement immédiat).

Bilan			
Matériel	100		
	-100	Résultat	3
Amort. cumulé	-80	Dette	20
	80		
Banque	23		

Supprimer tout ce qui concerne l'immobilisation au bilan.

Constater le paiement.

Constater la plus-value de cession. Car :

Prix de cession : 23

Valeur nette comptable : $100 - 80 = 20$

Au journal :

Date	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
XXXX	Matériel	-100,0		
	Banque	23,0		
	Plus (moins) valeur de cession			3,0
	Amortissement (cumulé) du matériel	80,0		

Module 4 – Les opérations de fin de période

I. De quoi s'agit-il ?

Jusqu'ici nous avons appris à comptabiliser les opérations courantes qui affectent la vie de l'entreprise : les achats, les ventes, les règlements ainsi que les opérations concernant les immobilisations dans le grand livre et dans le journal.

Nous allons apprendre dans ce module à enregistrer les opérations de fin de période.

La comptabilisation des opérations courantes dans le grand livre et dans le journal a grandement simplifié la réalisation des états financiers que le comptable ne modifie pas à chaque nouvelle opération. Cependant, les états financiers ne sont malheureusement pas publiables en l'état. L'image de la situation patrimoniale et du résultat de l'entreprise que les états renvoient à ce stade ne sont pas fidèles à la réalité de la firme.

Seul l'état des flux apparaît dans sa forme définitive car il ne sera pas impacté par les opérations de fin de période.

Le bilan et le compte de résultat ne sont pas publiables en l'état parce que :

- Ils ne respectent pas le principe de reconnaissance de produits et le principe de matching.
- Certains actifs sont mal évalués : La valeur affichée au bilan peut être surestimée pour certains postes au-delà des questions d'amortissement traitées dans le module précédent.
- Des provisions peuvent également être enregistrées pour tenir compte de certains risques qui n'ont pas été encore constatés.

Reprenons le cadre de l'entreprise que nous avons laissé lors du module 1 :

Compte de résultat		Que signifie le résultat net de 2 calculé si :	
Chiffre d'affaires	8	• La charge d'électricité enregistrée dans le compte de résultat correspond en réalité à une consommation qui concerne pour moitié l'exercice comptable suivant.	
Electricité	-6		
Résultat net	2	• Le chiffre d'affaires n'incorpore pas encore une prestation de services réalisées par l'entreprise dont la facture n'a pas encore été éditée et transmise au client.	
Bilan final		• Les bâtiments ont été utilisés dans la période et leur usure pendant l'exercice est estimée à 2. Nous avons déjà appris à enregistrer l'amortissement lors du module précédent.	
Bâtiments	40		
Terrains	72	• Un client sur lequel l'entreprise dispose d'une créance de 3 rencontre des difficultés de paiement faisant peser de sérieux doutes sur la capacité de l'entreprise à recouvrer sa créance.	
Créances	68		
Trésorerie	31	• Un salarié licencié a entamé une procédure judiciaire contre l'entreprise et le jugement de 1ère instance a condamné cette dernière à verser des indemnités d'un montant de 3.	
Total actifs	211		
Cap. Propres	60	L'enregistrement des opérations courantes n'a pas permis de tenir compte de ces différents éléments susceptibles de modifier les états financiers. Ainsi, les états ne sont pas publiables.	
Résultat net	2		
Emprunts	110		
Dettes exploit.	39		
Total CP & passifs	211		

Pour obtenir des états financiers justes, c'est-à-dire en règle avec les normes comptables en vigueur, il faut procéder à divers ajustements.

Les ajustements sont réalisés en fin de période juste avant la publication des états financiers. On parle d'**opérations de fin de période**.

Ces ajustements concernent :

- La régularisation des stocks en inventaire intermittent.
 - Les amortissements des immobilisations.
 - Les dépréciations des stocks et des créances clients.
- } Déjà étudiés

- Les régularisations de charges et de produits.
- Les provisions

Nous allons étudier plus précisément les 3 derniers points dans ce module. À la fin de ce module, nous serons capables de publier des états financiers corrects.

II. Les dépréciations des créances et des stocks

Nous cherchons à comprendre ici les pertes de valeur des créances sur les clients et les stocks par le mécanisme des dépréciations.

1. Les dépréciations des créances

Exemple : Un client doit à une entreprise €1 000 000. L'entreprise apprend que, confronté à de graves difficultés financières, elle ne pourra récupérer que €200 000 au mieux sur cette créance.

Que doit alors faire le comptable de l'entreprise ?

- Faut-il laisser la valeur de la créance au bilan pour la valeur initiale inchangée car le client doit finalement toujours cette somme de €1 000 000 ?
- Faut-il au contraire réduire définitivement la valeur de cette créance au bilan et constater la perte maintenant ?
- Faut-il attendre que la perte soit réalisée lorsque le client mettra définitivement la clé sous la porte en ne me remboursant que ce qu'il est en mesure de faire à ce moment-là ?

→ **Toute information concernant les doutes portant sur la valeur d'un élément d'actif des créances sur les clients doit être enregistrés en comptabilisant si nécessaire des dépréciations. Il convient de prendre en considération le risque de perte de valeur.**

Principe : Les créances doivent être dépréciées si leur valeur comptable est supérieure au montant que l'entreprise espère récupérer si le client est devenu insolvable (valeur recouvrable de la créance).

Comment fait-on ?

- On **diminue le montant de la créance du montant de la perte estimée.**
⇒ On enregistre une augmentation du **compte d'actif négatif « Dépréciation de créances »**.
- On constate au compte de résultat la **baisse de la valeur du créances clients et un appauvrissement des actionnaires.**
⇒ La charge est enregistrée dans le **compte « Dotations pour dépréciation de créances »**.

Qu'en est-il de la TVA ? La TVA est un impôt neutre en matière de résultats pour l'entreprise. **La dépréciation est enregistrée hors taxe.**

Exemple d'enregistrement :

Enregistrons l'impact d'une dépréciation dans les états financiers d'une entreprise. Nous verrons par la suite comment l'enregistrer au journal.

Une vente à crédit a été réalisée donnant lieu à un produit d'une valeur de X et d'une créance du même montant.

Bilan		Résultat	
créance	X	résultat	X
		résultat	X

On apprend par la suite que le client rencontre des difficultés de paiement et qu'une partie Y de la somme initialement due ne sera probablement pas récupérée. **On enregistre la diminution de la créance à l'actif du bilan à l'aide d'une dépréciation du montant Y.** Cette baisse de valeur de l'actif sans contrepartie **se traduit par une perte d'un montant Y qui rejoindra la baisse du résultat de l'entreprise** dans le compte de résultat.

Une charge est enregistrée sous l'intitulé « Dotations pour dépréciations de créances » pour le montant Y.
Le résultat baisse donc de Y.

Bilan			Résultat		
créance	X	résultat	dot. pr dépréciation Y	vente	X
dépréciation de créances	-Y		de créances		
			résultat		

Il existe 2 possibilités pour enregistrer la perte de valeur de la créance client dans le bilan :

- Diminuer directement le montant de la créance à l'actif.
- Diminuer indirectement le montant de la créance à l'actif en enregistrant séparément la perte de valeur dans un compte « Dépréciation de créances ».

L'enregistrement dans un compte séparé la solution retenue. Cela permet de :

- Conserver l'information sur le montant initial de la créance, après tout le client nous doit toujours la somme qu'il nous devait initialement.
- Garder une trace des dépréciations pratiquées par le passé. En effet les dépréciations sont des pertes de valeur probablement réversibles et non planifiées des éléments d'actif. En cas de nécessité de reprendre la dépréciation il est utile de conserver une trace de celle-ci.

On peut noter qu'on distingue les dépréciations des clients des amortissements : les amortissements étant des pertes de valeur certaines et irréversibles, et planifiées.

Exemple :

Le client « Jean » sur lequel l'entreprise dispose d'une créance de 3 suite à une vente pendant l'exercice rencontre des difficultés sérieuses.

Bilan			Résultat		
créance	3	résultat		vente	3
			résultat		

On estime que le client ne nous règlera rien.

On enregistre une « Dépréciation de la créance » de (-3) au bilan, et une charge de « Dotation aux créances » de 3 au résultat.

Bilan				Résultat			
créance	3	résultat	3	dotation	3	vente	3
dép. créance	-3		-3				
				résultat	3		
					-3		

Cette perte de valeur d'un élément d'actif entraîne donc une baisse du résultat de 3, synonyme d'appauvrissement.

De nouvelles bonnes informations nous parviennent au cours de l'exercice comptable suivant. Le client « Jean » règlera éventuellement la somme de 2 limitant donc la perte sur la créance à 1 unité seulement.

On enregistre une réduction de la dépréciation de la créance client de 2 au bilan, et un produit intitulé « Reprise de dotations aux dépréciations » de 2 dans le compte de résultat.

→ On comprend dès lors l'intérêt d'avoir conservé à part l'information concernant la dépréciation et l'importance de la réversibilité et dépréciation.

Cette montée de la valeur d'un élément d'actif entraîne un enrichissement et donc une hausse du résultat de 2.

Bilan		Résultat	
créance	3	résultat	2
dép. créance	-3		reprise
	+2	résultat	2

Malheureusement nous avons été trop optimistes et « Jean » nous règle définitivement que la somme de 1 unité, ensuite, « Jean » est déclaré insolvable.

On enregistre dans un premier temps la **disparition de la créance initiale sur Jean et le règlement d'1 unité qui augmente la trésorerie**. L'actif a baissé sans contrepartie donnant lieu à une **charge de 2** : c'est l'appauvrissement pour l'entreprise correspondant à la perte sur la créance.

Il est également nécessaire de **faire disparaître la dépréciation au bilan**. Le risque ayant été réalisé, la perte de valeur étant désormais certaine, **nous pouvons définitivement annuler la dépréciation bilan et enregistrer une reprise sur dépréciation dans les produits au résultat de 1**. Au final, **la baisse du résultat pendant l'exercice au cours duquel le risque devient certitude est seulement de $2 - 1 = 1$ unité**.

Bilan		Résultat	
créance	X	perte sur créance	2
dép. créance	X		
trésorerie	1		

résultat	-1	reprise	1
résultat	-1		

Enregistrement dans le journal :

Au cours de la 1^{ère} année on enregistre le risque initial de non-recouvrement de la créance dans un **compte de charge « dotation pour dépréciation » de 3**, et une diminution de l'actif au travers de la **« dépréciation des créances clients » pour 3**.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
Fin XXX0	Dot. pour dépréciation			-3
	Dépréciation des créances clients	-3		

L'année suivante, la **« reprise sur dotation dépréciation » permet d'enregistrer un produit correspondant à la remontée de la valeur de la créance qui passe de 0 à 2 unités**.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
Fin XXX0	Dot. pour dépréciation			-3
	Dépréciation des créances clients	-3		
Fin XXX1	reprise sur dot. pour dépréciation			2
	Dépréciation des créances clients	2		

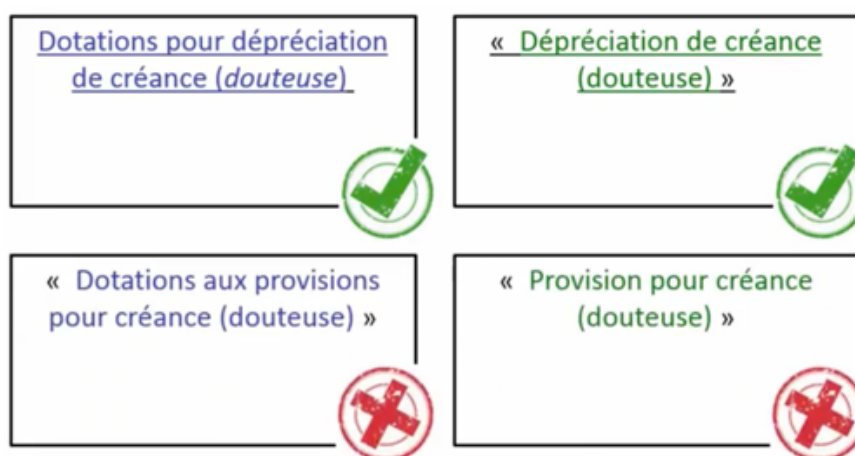
Enfin, au cours de la dernière année, le remboursement partiel du client entraîne tout d'abord une **hausse de la trésorerie et une baisse de la créance sur le client « Jean » d'1 unité**. « Jean » étant définitivement insolvable, il convient d'**annuler la dépréciation restante de 2 entraînant un produit d'1 unité**. Le **non-remboursement définitif de la créance entraîne une perte elle aussi définitive de 2 unités**.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
Fin XXX0	Dot. pour dépréciation Dépréciation des créances clients	-3		-3
Fin XXX1	reprise sur dot. pour dépréciation Dépréciation des créances clients	2		2
courant XXX2	Trésorerie Créance Client	1 -1		
courant XXX2	Reprise sur dot. pour dépréciation Dépréciation des créances clients	1		1
	Créance Client Perte sur créance client	-2		-2
Perte totale de 2				

Au cours de l'année XXX2, la perte constatée est de 1, et la perte totale constatée à la fin de ces trois années est de 2. Cette perte a été enregistrée dans les différents exercices, au fil de l'évolution du risque, au fur et à mesure que de nouvelles informations parviennent.

On peut noter qu'un **traitement comptable spécifique est réservé aux clients pour lesquels des doutes sur la solvabilité apparaissent**. Les sommes dues par ses clients sont dans un premier temps transférées vers un compte regroupant les clients ayant un problème, le compte « client douteux », pour isoler le cas de ce client.

Une dernière précision doit être effectuée concernant les intitulés des comptes de dépréciations et de dotation pour dépréciation :



Nous n'utiliserons pas les deux dernières appellations en raison de leur ambiguïté, comme nous le verrons dans le module suivant sur les provisions.

2. Les dépréciations des stocks

Reprenons l'exemple du libraire du module 1 :

Notre libraire avait acheté 100 exemplaires d'un ouvrage à succès à €10 l'unité, et en avait vendu 27. Son stock final était alors de 73. Depuis, 2 nouvelles éditions de l'ouvrage sont parus et il ne parvient plus à écouler les 73 ouvrages restant qui correspondent à des anciennes éditions.

Afin de s'en débarrasser, il pense les proposer à €6 l'unité.

Que doit alors faire notre libraire ?

- Faut-il laisser les stocks au bilan pour leur valeur d'achat et donc laisser leurs valeurs inchangées ?
- Faut-il réduire définitivement la valeur de ce stock ? Faut-il constater une perte dès à présent ?
- Faut-il attendre que cette perte soit réalisée quand les livres seront effectivement vendus moins cher que leur prix d'achat ?

→ Le risque de perte de valeur des stocks doit être pris en compte dans les états financiers.

Principe : À la clôture de l'exercice, les stocks doivent être dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur réalisable nette (prix de vente estimé).

Comment fait-on ?

- On diminue le montant du stock au bilan pour le ramener à sa nouvelle valeur estimée.
⇒ J'enregistre alors une augmentation du compte d'actif négatif « *Dépréciation des stocks* » au bilan.
- La contrepartie de cette diminution de la valeur du stock au bilan est un appauvrissement des actionnaires matérialisée par une charge. On constate cette charge au compte de résultat.
⇒ Cette charge est enregistrée dans le compte de charges « *Dotation pour dépréciation des stocks* ».

Reprenons l'exemple de notre libraire et ses ouvrages en stock :

Valeur comptable du stock = $73 \times 10 = €730$
 Valeur réalisable du stock = $73 \times 6 = €438$ } Montant de la dépréciation = $730 - 438 = 292$

Au journal on enregistre :

- La charge de 292 dans le compte de « *Dotation pour dépréciation des stocks* ».
- La perte de valeur de l'actif en diminution du compte d'actif « *dépréciation des stocks de marchandises* ».

Dates		Actifs	Passifs et CP	Résultat
XXXXX	Dot. pour dépréciation			-292
	Dépréciation des stocks de marchandises	-292		

La perte de valeur du stock s'est traduite par une perte pour l'entreprise reflétée par la baisse du résultat de 292.

Le montant de la dépréciation est enregistré séparément en raison du caractère réversible de la dépréciation.

III. La régularisation des charges et produits

1. Fondements des régularisations de charges et produits

Après avoir compris pourquoi et comment enregistrer des dépréciations des éléments d'actifs, de stocks et de créances, nous allons maintenant étudier une autre régularisation : celle des **charges et des produits**.

Résultat net de l'exercice = produits de l'exercice – charges de l'exercice.

Deux principes doivent être respectés :

- Le principe de reconnaissance des produits.
- Le principe de rattachement des charges aux produits (principe de matching)

→ Les opérations de régularisation ont pour finalité de s'assurer que le calcul du résultat respecte ces 2 principes.

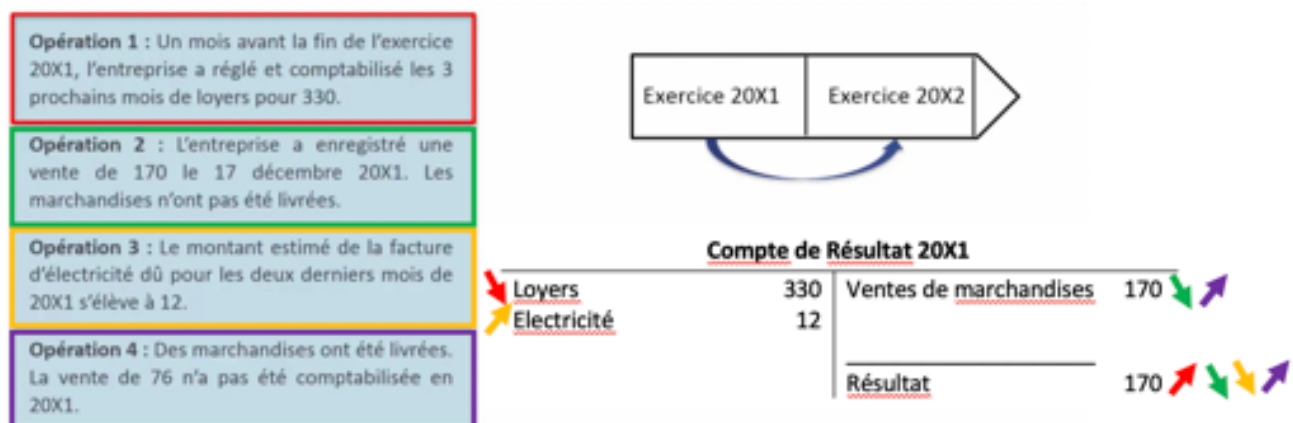
Compte de Résultat		Compte de Résultat	
Charges (sous-estimées)	Produits (surestimés)	Charges (surestimées)	Produits (sous-estimés)
Résultat (surestimé)		Résultat (sous-estimé)	

Le **principe de reconnaissance des produits** pose comme condition préalable à la comptabilisation d'un produit le **respect des engagements contractuels par l'entreprise** :

- Les produits pour lesquels les engagements contractuels ont été remplis sans que la comptabilisation ait eu lieu (faute de pièces justificatives) doivent être comptabilisés. Ex : une facture qui n'aurait pas encore été éditée par l'entreprise empêchant les comptables d'avoir connaissance de l'événement.
- Les produits qui ont été comptabilisés sans que les engagements contractuels n'ait été remplis doivent être annulés.

Rappel : le **principe de matching** pose que les charges comptabilisées durant l'exercice doivent être en lien avec le produit généré et enregistré pendant la période. Les charges non comptabilisées alors qu'elles ont contribué à générer le produit de la période doivent être enregistrées.

Illustrons cela à l'aide des 4 différents cas de figure suivants :



Opération 1 : Le loyer est surestimé, et donc le résultat est sous-estimé.

Opération 2 : la vente doit être annulée car l'entreprise n'a pas rempli ses promesses contractuelles. La vente de marchandises a été surestimée, donc le résultat doit diminuer.

Opération 3 : La charge d'électricité n'a pas encore été enregistrée. Le montant doit être enregistré, sans cela la charge est sous-estimée et le résultat surestimé.

Opération 4 : la vente n'a pas été enregistrée alors que l'entreprise a rempli toutes ses obligations contractuelles. Le produit sera augmenté, la vente de marchandises a été sous-estimée, et le résultat a été sous-estimé également.

2. Comptabilisation des régularisations

Nous distinguons :

• Charges et produits constatés d'avance

- Les charges et les produits qui ne concernent pas l'exercice en cours, mais l'exercice suivant, mais qui ont été comptabilisés (les **charges et produits constatés d'avance**), sont annulés.
- Les **charges** constatées d'avance :
 - Induisent une **surestimation des charges** et une **sous-estimation du résultat** de l'exercice en cours avant leur régularisation.

- Sont traitées comme des **créances** vis-à-vis de l'exercice suivant **après leur régularisation**.

Illustrons grâce à l'opération 1 vue plus tôt :

Opération 1 : Un mois avant la fin de l'exercice 20X1, l'entreprise a réglé et comptabilisé 3 mois de loyers pour 330.

→ Deux mois de loyer concernent l'exercice suivant, ils ont été comptabilisés d'avance. On les analyse comme une créance de l'entreprise vis-à-vis de l'exercice suivant. La charge constatée d'avance sera retirée du résultat de 20X1 et mis dans le résultat de 20X2.

- Les **produits** constatés d'avance :
 - Induisent une **surestimation des produits** et une **surestimation du résultat** de l'exercice en cours **avant leur régularisation**.
 - Sont traités comme des **dettes** vis-à-vis de l'exercice suivant **après leur régularisation**.

Illustrons grâce à l'opération 1 vue plus tôt :

Opération 1 : Avant la fin de l'exercice 20X1, l'entreprise a enregistré une vente de marchandises à un client pour 170. Ces marchandises n'ont toujours pas été livrées.

→ Cette vente concerne l'exercice suivant. On l'analyse comme une dette de l'entreprise vis-à-vis de l'exercice suivant.

• Comptabilisation des charges constatées d'avance

Opération 1 : Le premier décembre 20X1 le loyer relatif aux mois de décembre, janvier et février fut réglé par virement bancaire pour 330.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
01-déc	Charges d'exploitation Banque	-330		-330
31-déc	Charges d'exploitation Charges constatées d'avance	220		220

Créance sur l'exercice suivant Impact au résultat de l'exercice = -110

La contrepartie : 220 est un compte de créance sur l'exercice comptable suivant qui lui est augmenté.

• Comptabilisation des produits constatés d'avance

Tel que ça a été enregistré par les comptables contenu des pièces qu'ils avaient à disposition :

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
17-déc	Ventes Créances clients	170		170
31-déc	Ventes Produits constatés d'avance		170	-170

Dette sur l'exercice suivant Impact au résultat de l'exercice = 0

La contrepartie de la réduction de 170 est un compte de dette sur l'exercice comptable suivant.

• Les charges à payer et les produits à recevoir

Charges à payer = charges non enregistrées dans l'exercice en cours pendant les opérations courantes mais qui concernent en réalité l'exercice courant.

Concernant les charges à payer : elles entraînent une **sous-estimation des charges et une surestimation du résultat avant leur régularisation**. Après elles sont une **dette sur l'exercice comptable suivant** avant qu'elle ne soit comptabilisée dans le compte de résultat de cet exercice.

Exemple :

Opération 3 : Faute de facture, aucune charge d'électricité n'a pu être constatée alors même que l'électricité a été consommée : la facture arrivera probablement en 2XX2 et sera alors probablement enregistrée. On estime son montant à 12. C'est une charge à payer : **l'impact au résultat doit être enregistré en 2XX1 et en 2XX2 entraîne une pseudo dette**.

Produits à recevoir = produits non enregistrés dans l'exercice en cours pendant les opérations courantes mais qui concernent en réalité l'exercice courant.

Concernant les produits à recevoir : entraîne **sous-estimation des produits et donc une sous-estimation du résultat de l'exercice en cours avant leur régularisation**. Après, ils sont une **créance sur l'exercice comptable suivant** avant qu'il ne soit annulé dans le compte de résultat de cet exercice.

Exemple :

Opération 4 : l'impact au résultat n'a pas encore été enregistré dans les comptes de 2XX1 et le sera à l'émission de la facture par l'entreprise probablement en 2XX2. C'est un **produit à recevoir qui doit être comptabilisé en 2XX1 et entraîne une pseudo créance**.

Comptabilisation des régularisations

Comptabilisation des charges à payer

Opération 3 : Le montant estimé de la facture d'électricité dû pour les deux derniers mois 20X1 s'élève à 12.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
31-déc	Charges d'exploitation Charges à payer		12	-12

Dette sur l'exercice 20X2 Impact au résultat de l'exercice 20X1 = -12

Ici, la comptabilisation des écritures de régularisation de l'exercice en cours est finie.

Comptabilisation des produits à recevoir

Opération 4 : Des marchandises ont été livrées. La vente de 76 n'a pas été comptabilisée en 20X1.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
31-déc	Ventes Produits à recevoir	76		76

Créance sur l'exercice 20X2 Impact au résultat de l'exercice 20X1 = +76

Écritures doivent être passées au début de l'exercice comptable suivant.

3. L'apurement des régularisations

Toutes les **opérations de régularisation** sont annulées au début de l'exercice suivant afin de :

- comptabiliser les charges et produits constatés d'avance qui concernent désormais ce nouvel exercice
- Comptabiliser normalement les charges à payer ou produits à recevoir et éviter leur double comptabilisation

=> on **extourne** ou on **contrepasse** au **début de l'exercice suivant** les écritures de régularisation de la fin de l'exercice précédent.

L'apurement des régularisations - Illustration

L'apurement des charges constatées d'avance

- En annulant (extournant) dès le 1^{er} janvier 20X2 de l'exercice suivant l'écriture de régularisation, on enregistre la charge au résultat de l'exercice 20X2 qui éteint alors sa dette envers l'exercice 20X1.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
01-janv	Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	-220		-220

Extinction de la dette sur l'exercice 20X1 Impact au résultat de l'exercice 20X2 = -220

En extournant dès le 1^{er} janvier 2002, on enregistre la charge au résultat de 2002 afin d'éteindre la dette envers l'exercice 1.

Même raisonnement pour les **produits constatés d'avance** sauf que ce sera une **annulation de dette et un produit**

comptabilisé dans le compte de résultat.

L'apurement des régularisations - Illustration

L'apurement des charges à payer

Opération 3 : Le montant estimé de la facture d'électricité dû pour les deux derniers mois de 20X1 s'élève à 12.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
31-déc	Charges d'exploitation Charges à payer		12	-12

Dettes sur l'exercice 20X2 Impact au résultat de l'exercice 20X1 = -12

- A la réception de la facture le 7 janvier 20X2, qui s'élève en fait à 15, l'entreprise comptabilisera la charge et le paiement.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
07-janv	Charges d'exploitation Banque	-15		-15

Impact au résultat de l'exercice 20X2 = -15

L'apurement des régularisations - Illustration

L'apurement des charges à payer

- En annulant (extournant) dès le 1^{er} janvier 20X2 l'écriture de régularisation, on pourra enregistrer normalement la charge au résultat de l'exercice suivant dès réception de la facture sans risquer de double comptabiliser l'opération.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
31-déc	Charges d'exploitation Charges à payer		12	-12
01-janv	Charges à payer Charges d'exploitation		-12	12
07-janv	Charges d'exploitation Banque	-15		-15

Extinction de la dette de l'exercice 20X1 Impact au résultat de l'exercice 20X2 = -3

- L'impact au résultat de l'exercice 20X2 n'est constitué que de la partie non anticipée de la charge.

Donc in fine, on a quand même une charge de -3 qui représente la partie non anticipée de la charge mais ce n'est pas grave car c'est moins conséquent que si on avait eu -27 au compte de résultat.

En extournant dès le 1^{er} janvier 2002 l'écriture de régularisation, on peut enregistrer normalement la charge au résultat de l'exercice suivant dès réception de la facture sans risquer de double comptabiliser l'opération.

Ici même raisonnement pour les produits à recevoir sauf que ce sera une créance et une diminution de la vente du compte de résultat.

IV. Les provisions

1. Définition des provisions

Durant l'exercice en cours, un salarié licencié entame procédure judiciaire en demandant 5K. Jugement de première instance condamne l'entreprise à verser indemnités de 3K. Entreprise fait appel. L'entreprise doit-elle comptabiliser quelque chose ? Si oui, pour quel montant ?

Un passif : obligation actuelle résultant d'événements passés dont l'extinction devrait entraîner une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs (souvent décaissement).

⇒ **extinction d'une dette** entraîne une **sortie de ressources**.

Provisions : répondent à la définition si sortie probable mais que l'échéance et le montant sont incertains.

Elles trouvent leur justification dans le principe de matching, la charge donnant lieu à la dépense est couverte par la provision et celle-ci doit être comptabilisée dans l'exercice au cours duquel l'événement a eu lieu.

⇒ **dette naissante**.

Les provisions ont un caractère réversible à la différence des dettes donc elles peuvent disparaître si le risque s'en va.

Exemple :

- Provisions pour garantie données aux clients
- Provisions pour procès ou litiges
- Provisions pour restructuration
- Provisions pour démantèlement ou remise en état d'un site
- Avantage au personnel (retraites)

⇒ toutes ces dépenses à venir doivent être comptabilisées sous la forme de provisions. Donc ce n'est pas une dépréciation.

Différents types d'obligations :

	Justification	Échéance	Montant
Dette	Certaine	Certaine	Certain
Provision	Certaine	Incertaine	Incertain
Passif éventuel	Incertaine	Incertaine	Incertaine

Le passage de l'un à l'autre se traduit par une **incertitude croissante**.

Passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais seulement mentionnés dans les annexes pour attirer sur des risques non provisionnés car :

- la sortie d'avantages économiques est improbable
- Le montant ne peut être estimé avec fiabilité
- L'obligation n'est pas actuelle mais seulement potentielle, éventuelle

=> ex : une action en justice est intentée mais probabilité de condamnation infime où l'entreprise s'est portée caution pour un tiers parfaitement solvable.

C'est le **comptable qui apprécie le degré de risques** lors des opérations de fin de période.

2. Comptabilité des provisions

On enregistre la perte dès que l'on est au courant avant même que ce risque se concrétise. (À la fois au passif du bilan et aux charges du compte de résultat)

Une fois que le risque arrive, on enregistre comme d'habitude et si cela a été correctement effectué le résultat est de 0 car pas d'impact du risque vu qu'on l'a déjà bien enregistré avant.

Impact des provisions sur les états financiers

Une entreprise vient de décider la fermeture d'une usine. Cette fermeture sera effective dans deux ans. Les coûts relatifs à cette fermeture sont estimés à 100.

Bilan – A la comptabilisation de la charge				Compte de Résultat – A la comptabilisation de la charge			
Actifs		CP et Passifs		Charges		Produits	
		Résultat	-100	Dot. aux provisions	100		
		Provision pour restructuration	100	Résultat	-100		

Bilan – Au paiement de la charge				Compte de Résultat – Au paiement de la charge			
Actifs		CP et Passifs		Charges		Produits	
Trésorerie	-100	Résultat	0	Charge	100	Reprise sur provisions	100
		Provision pour restructuration	-100	Résultat	0		

Rattachement de la charge en abaissant le résultat de l'exercice d'apparition du risque.

d'exercices précédents est **excessive**, on **diminue la provision** en utilisant un compte de produit **« Reprise de provision »**.

On constate donc un enrichissement si le coût estimé n'est plus que de 60 alors on enregistre une reprise de provision de 40 au produit et de -40 au compte passif « provisions pour risques et charges ».

La comptabilisation des provisions

- Lorsque le risque devient certitude, la provision est annulée et la perte ou la charge effective est enregistrée. Si par exemple, le coût total de la restructuration est finalement de 80 :

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
XXXX	Charges de Banque	-80		-80
XXXX	Reprise de provisions Provisions pour		-60	60

Lorsque le risque devient certitude, la provision est annulée et la perte ou la charge effective est enregistrée.

La perte n'intervient pas sur le résultat de l'exercice dans lequel la dette ou le décaissement sont apparus mais sur le résultat de l'exercice dans lequel le risque a été identifié.

Seule la partie résiduelle non anticipé du risque (ici 20) pèse sur le résultat de l'exercice au cours duquel la certitude apparaît. L'autre partie du risque a pesé sur la partie d'apparition du risque (ici 60)

Reprise exemple précédent avec salarié et ses 3K d'indemnités. Provision sure car dette envers le salarié est née mais montant et échéance assez incertains.

Pour le montant on se réfère au jugement de première instance

La comptabilisation des provisions – Illustration

Exemple : durant l'exercice 20X0, un salarié licencié a entamé une procédure judiciaire et le jugement de première instance a condamné l'entreprise à lui verser des indemnités de 3 k€.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
20X0	Dotation aux provisions Provisions pour risques		3	-3

Perte de 3
= estimation
du risque

Durant l'exercice 20X1 suivant, le jugement en appel a débouché sur des indemnités de 2k€, mais l'ex-salarié a décidé de pousser la procédure plus loin.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
20X1	Reprise de provisions Provisions pour risques		-1	1

« Gain » de 1
= réduction du
risque

On réduit le compte de provision pour risques de 1000

La comptabilisation des provisions – Illustration

Durant l'exercice 20X2 suivant, l'entreprise est définitivement condamnée à payer 2,5 au salarié et lui règle le montant correspondant.

Dates	Comptes	Actifs	Passifs et CP	Résultat
XXXX	Charge exceptionnelle Banque	-2,5		-2,5
XXXX	Reprise de provisions Provisions pour risques		-2	2

Perte de 0,5 = part non anticipée
Perte totale de 0,5+2 = 2,5

Les 2000 ont déjà été comptés en perte dans le résultat d'exercice de l'apparition de l'évènement.